

Contrat client

Objectif et cadre du travail

En hypnose et en sophrologie, une séance consiste en des actes d'accompagnement, de développement personnel ou de communication suggestive propre à aider les personnes face à certains comportements ou à faciliter la gestion de certains troubles.

En coaching professionnel, l'intervention est envisagée comme la création du cadre permettant au client de clarifier le plus finement possible sa situation actuelle et ses enjeux ainsi que les options d'actions. Pour cela, le client sera accompagné à construire, par lui-même, son processus d'analyse, de réflexion et de prises de décisions. Il s'agit d'une prestation personnalisée, adaptée à l'objectif du client.

En préparation mentale, l'approche est mixte.

Pour mener à bien l'accompagnement, le praticien s'appuiera sur la demande initiale du client exposée lors de l'entretien préparatoire (séance 1) et qu'il conviendra d'approfondir.

Une attention particulière sera apportée aux besoins, à la demande et à l'(aux) objectif(s) tels qu'il(s) sera(ont) exprimé(s) par le client et qui sera(ont) la base du travail d'accompagnement.

La réussite d'un accompagnement dépend essentiellement du désir sincère du client de s'engager dans une démarche d'évolution personnelle et/ou professionnelle et de son acceptation d'un accompagnement dans ce domaine.

Chaque séance est structurée autour d'un pacte de séance, c'est-à-dire l'orientation du travail à réaliser au cours de la séance, en lien avec l'objectif du client. En préparation mentale et coaching professionnel, le client s'engage à proposer le pacte de séance au début de chaque séance.

En période d'intersession, le client s'engage également à entreprendre les travaux, les observations et les réflexions convenus avec le praticien à la séance précédente. En cas de besoin, il peut contacter le praticien pour demander le support nécessaire à la bonne réalisation de ces travaux, observations et réflexions.

L'engagement de anotherwaycoaching

Le praticien s'autorise en conscience à exercer les méthodes proposées à partir de sa formation et de son expérience. La pratique se fait dans le respect du client et le non-jugement. Le praticien prend tous les moyens propres à permettre, dans le cadre de la demande du client, le développement personnel et professionnel du client, incluant la recommandation de consulter, si besoin est, un confrère ou un professionnel de santé.

Le praticien est attentif au métier, aux usages, à la culture, au contexte et aux contraintes du client. La pratique des méthodes s'exerce dans la synthèse des intérêts du client. Le praticien adapte son intervention dans le respect des étapes de développement du client. Conscient de sa position, le praticien s'interdit d'exercer tout abus d'influence.

Le praticien s'astreint au secret professionnel dans la limite des dérogations légales.

Le praticien et le client se donnent la possibilité de résilier toute convention potentiellement signée au démarrage de l'accompagnement et ce, même avant la fin de la prestation.

Le praticien s'engage à être supervisé par un confrère superviseur pour avoir du recul sur sa pratique et accompagner au mieux le client.

Le praticien suit le code de déontologie et d'éthique des associations de professionnels auxquelles il adhère (Syndicat Des Métiers de l'Hypnose, Chambre Syndicale de Sophrologie et International Coaching Federation). Avant de commencer la séance ou l'accompagnement, le praticien fournit à la demande du client tous les renseignements utiles sur sa pratique ainsi que sur sa déontologie en des termes clairs, précis et appropriés.

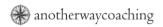
Contenu de la prestation

En hypnose, sophrologie et préparation mentale, le client a le choix de prendre rdv pour une ou plusieurs séances individuelles sur le ou les agendas électroniques proposés par le praticien ou d'acheter un pack de plusieurs séances valable 6 mois à partir de la date d'achat. Elle prévoit les éléments suivants :

- L'ouverture de l'accompagnement (Séance 1),
- L'accompagnement du client en présentiel ou via visioconférence / téléphone sur des séances allant de 1h00 à 1h30 dont la durée, le rythme et le nombre est défini progressivement au cours de la prestation.

En coaching professionnel, la prestation est contractualisée à la suite d'un entretien préparatoire et la proposition d'un devis. Elle prévoit les éléments suivants :

- La définition de l'objectif de coaching,
- L'accompagnement du client en présentiel ou via visioconférence / téléphone sur des séances allant de 1h00 à 3h00 dont la durée, le rythme et le nombre est défini et contractualisé en amont de la prestation,
- Des éléments complémentaires (exemple : questionnaire de personnalité MBTI) peuvent être inclus dans le pack, selon l'objectif de coaching.



Séances, annulations et retards

Selon la méthode utilisée et les modalités convenues en début d'accompagnement, les séances durent entre 1h00 et 1h30 (hypnose, sophrologie) et jusqu'à 3h00 (préparation mentale, coaching professionnel). Elles ont lieu à un rythme d'environ une fois par semaine jusqu'à une fois par mois, en fonction des disponibilités du praticien et du client.

A la fin de chaque séance, la date de la séance suivante peut être fixée ou bien laissé à la convenance du client qui peut fixer rdv à travers le ou les agendas électroniques proposés par le praticien.

Le client est engagé à être ponctuel dans les rendez-vous pris avec le praticien pour garantir le bon déroulement de la séance qui ne pourra être prolongée en cas de retard.

En cas d'indisponibilité du praticien ou du client, une nouvelle séance est proposée dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation d'une séance, le client informe le praticien de cette annulation au moins 48 heures à l'avance, dans le cas contraire la séance est considérée comme due. Etant entendu que tout retard de plus de 30 minutes annule la séance qui sera considérée comme définitivement due.

Résultats attendus et responsabilité

Le praticien n'a pas d'obligation de résultats. Le changement qui découle des séances est issu du travail personnel et de l'implication profonde du client.

Le praticien se réserve le droit de refuser toute personne dont la demande n'entrerait pas dans les objectifs d'accompagnement des services proposés ou dans le champ de ses compétences. En cas de refus, il pourra être proposé au client une autre forme d'accompagnement ou les coordonnées d'un confrère plus à même de répondre à sa demande. Le praticien n'est pas professionnel de santé. Il n'établit aucun diagnostic médical ni aucune prescription. Les séances ne se présentent en aucun cas comme une alternative ou un obstacle aux soins délivrés par les professionnels de santé. Tout procédé de guérison ou traitement curatif relève du seul exercice médical, réservé aux personnes titulaires d'un titre ou diplôme défini par les termes de la loi en vigueur. Le cas échéant, le client est invité à mieux se pourvoir, auprès d'un médecin ou de toute autorité habilitée, si ses demandes excèdent les champs de compétences précitées.

Les accompagnements proposés sont de l'ordre du développement personnel et basés sur les méthodes de sophrologie, d'hypnose, de préparation mentale et/ou de coaching. Ils ne se substituent en aucun cas à un avis médical, à des soins ou à des traitements médicaux. La pratique de ces disciplines vise à favoriser l'évolution du client sans obligation de résultat. Le client reste maître de ses décisions et responsable de son évolution dans l'atteinte de son objectif.

En cas de grossesse ou autre état spécifique (personne âgée, personne fragile ...) ou en cas de pathologie physique, psychologique ou psychiatrique (liste non limitative) il est absolument nécessaire pour le client de demander l'avis préalable de son médecin généraliste ou du spécialiste qui le suit ou de mettre en contact le praticien avec le médecin traitant. Dans le cas contraire, le client déclare ne pas avoir de trouble psychologique ou psychiatrique (notamment psychotiques) de quelque nature que ce soit. Les conseils, recommandations et prestations de services proposés par le praticien ne remplacent en aucun cas un avis médical.

En aucun cas, les accompagnements proposés ne se substituent, même partiellement, à un traitement médical. Avant d'interrompre ou de modifier tout traitement médical, le client doit se référer à son médecin traitant et/ou au spécialiste médical qui le lui a prescrit. Bien qu'ayant des champs d'intervention multiples, la sophrologie et l'hypnose sont proposés par le praticien comme méthode d'accompagnement et ne sont pas réalisées à visée thérapeutique.

Le praticien ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage direct et/ou indirect de quelque nature que ce soit pouvant découler

- De l'atteinte ou de la non atteinte de l'objectif et de leurs conséquences,
- Des décisions prises par le client et leurs conséquences,
- Des travaux, observations et réflexions engagées en intersession et leurs conséquences.

L'accompagnement étant un processus de développement personnel et/ou professionnel, le client a de fait la responsabilité des décisions prises.

Nom, prénom et signature du praticien

Nom, prénom et signature du client précédés de la mention *lu et approuvé*